



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 17 décembre 2021
affiché ou publié le vendredi 17 décembre 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20211217-lmc1H26441H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H26441H1

Ex trait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 décembre 2021

n° 178-21 C

Objet : RS - Attribution de fonds de concours dans le cadre de l'appel à projets 2021/2022 au titre de la politique de la ville

- date de convocation le 03 décembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat - Emilio Pla Diaz
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Claudine Bonilla à Jimmy Bâabâa - de Sophie Bourgade à Pierre Brun - de Isabelle Dunod à Thierry Repentin - de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Claire Plateaux à Martin Noblecourt - de Farid Rezzak à Alain Caraco - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 14

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Walter Sartori - Alain Saurel - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Cécile Trahand - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 09 décembre 2021

délibération n° 178-21 C

objet **RS - Attribution de fonds de concours dans le cadre de l'appel à projets 2021/2022 au titre de la politique de la ville**

Franck Morat, vice-président chargé du renouvellement urbain et de la politique de la ville, rappelle que, depuis 2003, la Communauté d'agglomération soutient le renforcement des équipements et la revitalisation commerciale dans les quartiers relevant de la politique de la ville.

L'agglomération a lancé un appel à projets pour les années 2021 et 2022, dans le cadre de la prolongation du Contrat de ville pour cette même période. Les principales règles de financement sont les suivantes :

- participation maximum à hauteur de 50 % du coût résiduel HT,
- des plafonds par quartier (pour les 2 ans cumulés) : 80 000 € pour chacun des 3 quartiers prioritaires et 60 000€ pour chacun des 10 quartiers en veille active,
- un plafond global pour l'ensemble de l'appel à projets : 340 000 € pour les 2 ans cumulés.

Demande reçues

7 communes ont répondu à l'appel à projets. Les 20 projets présentés représentent un investissement de 1 382 367 € au bénéfice des quartiers de la politique de la ville.

Le montant global de la sollicitation pour le financement de Grand Chambéry est de 455 525 €.

L'enveloppe limite de l'appel à projets (340 000 €) représentant 74,63 % du total des subventions sollicitées (455 525 €), il est proposé d'accorder 74,63 % de la demande pour chacun des projets.

Précisions sur l'attribution des fonds de concours

PERIMETRE	INTITULE OPERATION	Coût total HT	Participations complémentaires à celle de Grand Chambéry	Coût résiduel à la charge de la commune (€HT)	Montant de la demande	Subvention proposée (74,63 % de la demande)
BARBERAZ - GALERIE DE LA CHARTREUSE	Création de city stade et d'un terrain de basket	85 000 €	50 000 €	35 000 €	17 000 €	12 689 €
	Installation de toilettes publiques automatiques	64 000 €	13 000 €	51 000 €	25 500 €	19 033 €
	Rénovation complète des terrains et vestiaires de football	50 866 €	30 520 €	20 346 €	10 000 €	7 464 €
	Jardins familiaux	34 000 €	19 000 €	15 000 €	7 500 €	5 598 €
	Total Barberaz				60 000 €	44 784 €
CHAMBERY - BIOLLAY	Les "jardins du bon goût" au Biollay (MOA= Cristal Habitat)	100 000 €	65 000 €	35 000 €	10 000 €	7 464 €
	Création de jardins partagés au Biollay (MOA= ICF Habitat)	17 000 €		17 000 €	8 500 €	6 344 €
	Aménagement d'un local de boxe au Biollay	165 500 €	83 200 €	82 300 €	34 000 €	25 377 €
	Création d'une plateforme sportive de plein air en accès libre	90 000 €	35 000 €	55 000 €	27 500 €	20 526 €
	Total Biollay				80 000 €	59 711 €
HAUTS-DE-CHAMBERY	Création d'un lieu de vie et d'accueil au stade Boutron	125 000 €		125 000 €	62 500 €	46 649 €
	Aménagement des jardins partagés "les sapins bleus"	37 000 €		37 000 €	17 500 €	13 062 €
	Total Hauts-de-Chambéry				80 000 €	59 711 €
COGNIN	Aménagement du parc du Forézan - phase 2	80 000 €	40 000 €	40 000 €	20 000 €	14 928 €
	Amélioration des abords d'immeubles (Forgerie)	30 000 €		30 000 €	15 000 €	11 196 €
	Rénovation du city stade du Clos Ract	20 000 €		20 000 €	10 000 €	7 464 €
	Amélioration de l'attractivité du centre commercial l'Epine	40 000 €	10 000 €	30 000 €	15 000 €	11 196 €
	Total Cognin				60 000 €	44 784 €
LA RAVOIRE	Renforcement de la signalisation des commerces	5 420 €		5 420 €	2 710 €	2 023 €
	Création d'un lieu d'accompagnement de la vie sociale	80 002 €	71 803 €	8 199 €	5 000 €	3 732 €
	Création d'un jardin partagé sur le toit du parking silo	10 130 €	3 000 €	7 130 €	3 565 €	2 661 €
	Total La Ravoire				11 275 €	8 416 €
SAINT-ALBAN-LEYSSE	Aménagement d'une aire de jeux	103 449 €		103 449 €	51 750 €	38 625 €
BARBY - EPINETTES	Skate park	120 000 €		120 000 €	60 000 €	44 783 €
JACOB-BELLECOMBETTE - CORBELET	Jardins partagés (MOA = Cristal Habitat)	115 000 €	10 000 €	105 000 €	52 500 €	39 186 €
	Total général	1 372 367 €	430 523 €	941 844 €	455 525 €	340 000 €

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu la décision n° 109-21 du Bureau du 24 juin 2021 précisant les modalités d'attribution et de versement des fonds de concours au titre de l'appel à projets 2021/2022 des fonds de concours de la politique de la ville,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'attribution de fonds de concours conformément au tableau ci-dessus,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 178-21 C

Objet de l'acte : RS - Attribution de fonds de concours dans le cadre de l'appel à projets 2021/2022 au titre de la politique de la ville

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres

Date de l'acte : 17 décembre 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211217-lmc1H26441H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26441H1

Date de transmission en Préfecture : 17 décembre 2021

Date de réception en Préfecture : 17 décembre 2021

Période d'affichage : du au